

L'institut français du cheval et de l'équitation

L'institut français du cheval et de l'équitation est récent. Il a été créé par le décret n°2010-90 du 22 janvier 2010. Il est placé sous la double tutelle des ministères chargés des sports et de l'agriculture. Il faut ajouter qu'il a également, comme tout opérateur public, la tutelle du ministère du budget. L'IFCE a un héritage ancien car il résulte de la fusion des Haras Nationaux et de l'École Nationale d'Équitation, connue sous le nom de Cadre Noir à Saumur. C'est là que se situe le siège de l'IFCE. Un pôle administratif avec notamment les services informatiques se trouve à Pompadour. Le nouvel établissement public à caractère administratif a pour mission de :



- promouvoir l'élevage des équidés et toutes les activités liées au cheval. L'IFCE agit en partenariat avec toutes les organisations professionnelles de la filière, les associations, les collectivités.
- promouvoir le rayonnement de l'équitation et l'art équestre.

L'institut constitue le seul opérateur public pour toute la filière équine, de l'élevage du cheval aux sports équestres. Ce rapprochement est une décision du gouvernement dans le cadre de sa politique de simplification des services publics. Le gouvernement a souhaité confier au secteur privé, les activités à caractère concurrentiel qui étaient menées jusqu'à présent par les Haras. Ainsi, les activités comme l'étalonnage, qui était le cœur du métier des Haras ou l'identification de terrain, sont transférées à un Groupement d'Intérêt Public France Haras. Ce GIP a son siège au Haras du Pin. Il a récupéré la totalité des étalons des Haras Nationaux et gère l'activité d'étalonnage. Le transfert se fait progressivement pour le personnel affecté à cette activité. Les choses se mettent en place sur tout le territoire depuis 2010 et désormais la phase d'actions est envisagée. L'IFCE emploie environ un millier de personnes et dispose d'un budget approchant les 80 millions d'euros dont 48 millions de subventions et des recettes propres.

L'IFCE intervient aussi bien au niveau national, qu'européen et international. Il est administré par un conseil d'administration composé de 21 membres et dirigé par un directeur général nommé par décret. L'établissement public est présent sur tout le territoire avec 10 directions territoriales, une école nationale d'équitation située à Saumur, 19 Haras nationaux et 76 centres techniques que l'on appelait les stations de monte. Ces centres seront progressivement transférés à des structures professionnelles sur le territoire. Comme tout établissement public, l'IFCE a un contrat d'objectif et de performances. Pour mener à bien ses missions, l'Institut agit autour de 4 axes principaux :

Conservation des races, biodiversité et amélioration génétique

L'Institut français du cheval et de l'équitation veille à la protection des équidés, à la conservation et l'amélioration des races pour assurer une régulation économique et génétique prenant en compte les intérêts à long terme de la filière équine.



Traçabilité, veille et protection sanitaire des équidés

L'Institut français du cheval et de l'équitation procède à l'identification des équidés. Il assure la tenue du fichier central des équidés immatriculés ainsi que le suivi des propriétaires et détenteurs pour participer à la traçabilité des équidés.

Recherche et connaissances sur le cheval



L'Institut français du cheval et de l'équitation assure la collecte et le traitement des informations sur les marchés du cheval et des autres équidés. Cette base de données s'élargit à des données économiques, scientifiques et techniques, recueillies sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec l'Institut de l'élevage, les Conseils régionaux des équidés, les Chambres d'agriculture. Il propose et, le cas échéant, met en œuvre les grandes orientations de recherche et de développement ainsi que les programmes menés en coopération avec d'autres ministères ou organismes. Il participe dans son domaine de compétence à la diffusion du progrès technique.

Formations et sport de haut niveau

L'Institut français du cheval et de l'équitation organise des formations aux métiers du cheval, des arts et des sports équestres. Il ne s'agit pas de formation initiale mais de formation des formateurs et de formations très spécialisées. Il contribue à la définition des formations et à leur évaluation. Il participe à la formation continue des équipes d'encadrement pour les disciplines équestres. Il contribue par son école à la diffusion des bonnes pratiques, y compris en matière de sécurité, et participe au réseau national du sport de haut niveau.



L'Institut français du cheval et de l'équitation exerce ses missions, à travers quatre fonctions :

- Sélectionner le cheval et réussir son éducation,
- Former, pour renforcer les compétences professionnelles des acteurs de la filière,
- Assurer la traçabilité des équidés,
- Contribuer à l'animation et au développement des territoires.

Les prestations de formation et conseils sont délivrées sous 2 marques déjà connues du public : Haras nationaux et l'Ecole nationale d'équitation du Cadre noir.

L'IFCE dispose de 2 sites de formation dont le Haras du Pin, avec l'Ecole du Pin (qui comprend, en fait 2 emplacements : l'Ecurie du Bois et la Jumenterie) et l'Ecole Nationale d'Equitation pour les formations liées à l'enseignement de l'équitation. L'Ecurie du bois forme, entre autres, aux métiers de l'attelage, de la maréchalerie, de la sellerie... La Jumenterie dispense les formations liées à la reproduction : inséminateurs, échographe, chef de centre, ... Les formations se déploient également sur les différents sites des haras pour être plus proche des professionnels.

Le catalogue des formations proposées par chacune d'entre elles est consultable sur leur site internet : www.haras-nationaux.fr et www.cadrenoir.fr

L'IFCE contribue à la politique de l'élévation du niveau des chevaux et cavaliers dans toutes les disciplines, y compris les 3 disciplines olympiques : le saut d'obstacle, le complet et le dressage.

L'Institut français du cheval et de l'équitation nourrit l'ambition de devenir l'établissement de référence en Europe pour les formations du cheval et de l'équitation. Un contrat d'objectifs pluriannuel conclu avec l'Etat lui permettra de cadrer ses objectifs et ses indicateurs. La construction du nouvel établissement public doit s'accompagner par la mise en place progressive du groupement d'intérêt public France Haras. Cette construction implique l'émergence en région

